



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 127209

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la teneur du rapport, rendu public le 18 janvier 2012, relatif à l'impact budgétaire et fiscal du Grenelle de l'environnement. Réalisé par la Cour des comptes, ce bilan d'étape triennal (2009-2011) souligne que les objectifs fixés à l'horizon 2020 en vue d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale devraient être tenus. Il relève néanmoins que la facture du consommateur augmentera en conséquence. Il lui demande si elle partage un tel jugement et si, le cas échéant, elle dispose de données permettant d'évaluer cette augmentation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127209

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 883

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)